

Décision n° D2023_049

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1°, L2113-10,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

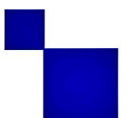
Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises, pour la passation d'un marché de travaux, décomposé en quatre lots, pour la modification du bassin de rétention Maurice Audin à Clichy-sous-Bois, dont le montant total est estimé à 31 000 000,00 € HT, décomposé comme suit :

- Lot 1 : Fondations spéciales (parois moulées, barrettes de structure) et injection de consolidation : 10 500 000,00 € HT,

- Lot 2 : Installations de chantier, génie civil du bassin et ses ouvrages annexes : 12 500 000,00 € HT,



- Lot 3 : Équipements électromécaniques : 5 000 000,00 € HT,
 - Lot 4 : Équipements électriques et gestion automatisée : 3 000 000,00 € HT.
-
- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
 - DE SIGNER les marchés correspondants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230413-D2023_049-AR